



*Signataires : Thierry Oppikofer, Francine de Planta, Murat-Julian Alder,
Darius Azarpey, Jean-Pierre Pasquier*

Date de dépôt : 20 septembre 2023

Proposition de motion **pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'on assiste à la multiplication, ces derniers mois, de rixes entre groupes de jeunes sur le territoire du canton et d'agressions en groupe contre des jeunes isolés ;
- que si ce type de heurts entre bandes rivales a toujours existé, il semble que d'une part ces événements mettent en scène des participants de plus en plus jeunes, que ceux-ci soient souvent connus des services d'encadrement éducatif et de la police, et que d'autre part la violence constatée soit beaucoup plus intense, s'étendant en outre à des passants non impliqués ;
- que les prétextes de ces rixes paraissent de plus en plus ténus, apparentant leur déclenchement à de véritables expéditions sans autre but que de frapper de supposés adversaires ou de parfaits innocents ;
- que de graves blessures et même un décès ont été constatés ;
- que, de manière plus générale, une forte recrudescence de la violence chez les jeunes est constatée,

invite le Conseil d'Etat

- à établir et à présenter au Grand Conseil un recensement précis de tous les incidents violents impliquant des jeunes au cours des cinq dernières années sur le territoire du canton ;

- à préciser quelles mesures éducatives, préventives et répressives ont été prises, et à en présenter un bilan ;
- à détailler quelles nouvelles mesures sont prévues pour apporter une réponse appropriée à la situation actuelle ;
- à détailler également quelles mesures peuvent être mises en place pour venir en aide aux familles des jeunes délinquants ;
- à dresser un tableau précis et intelligible des moyens dont il dispose pour assurer la sécurité de la population en général et des jeunes en particulier, afin que la liberté de se déplacer sans risquer d'être importuné ou attaqué soit assurée dans notre République.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les faits divers de violence impliquant des mineurs, garçons et filles, emplissent les colonnes des journaux de notre grand voisin français. En 2022, un adolescent d'une ville de banlieue qui avait eu le malheur de se promener dans la localité voisine a, par exemple, pour ce seul motif, été poignardé à mort par un autre jeune. Des bagarres rangées entre dizaines de membres de bandes violentes sont fréquentes. De Genève, on a longtemps observé ce phénomène avec flegme, croyant savoir que les luttes de gangs de San Francisco et les émeutes du « 9-3 » ne risquaient pas de se produire chez nous.

Or depuis quelques mois, une série de rixes et d'agressions se sont produites sur le territoire du canton, avec de graves conséquences allant jusqu'à la mort d'un jeune homme de 18 ans à Thônex, mais comprenant aussi de nombreux passages à tabac d'autres jeunes, souvent sans vouloir les voler ou les racketter. Les auteurs, souvent mineurs, invoquent l'ennui, l'honneur, la territorialité ou le besoin d'adrénaline pour expliquer leurs méfaits. L'effet de bande décrit par tous les sociologues et psychologues entraîne de très jeunes filles et garçons dans des actes absurdes et traumatisants, parfois à vie, pour leurs victimes.

Les témoignages et réactions relayés par les médias montrent que les familles, tant de celles et ceux qui commettent les violences que de celles et ceux qui les subissent, sont désemparées. Quant aux autres enfants et parents, ils craignent de sortir le soir dans telle ou telle commune, de peur de faire la rencontre d'un de ces groupes violents. Certains jeunes expliquent aussi qu'ayant été agressés, ils n'ont pas pu ou voulu déposer plainte, par peur de ne pas être pris au sérieux par la police ou par crainte compréhensible de représailles.

Un état des lieux précis, un bilan des mesures prises et des moyens à disposition pour éviter une aggravation de ce phénomène, par l'appui aux familles, la prévention et l'application du droit, paraissent importants et urgents.

Dès lors, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement la présente proposition de motion.